

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 février 2017 à 20H30

Convocation : 02.02.2017

Présents : CAHUZAC Alexis, GALBEZ Hélène, GALZY Chantal, PASCOLINI Nicole, SAINT-PE Marie-Eve, THUILLARD Laure (6)

Absents excusés : BRUNET Serge, DULOUT Isabelle, MORETTIN Alain (3)

Procurations : BRUNET Serge à PASCOLINI Nicole ; MORETTIN Alain à THUILLARD Laure

Secrétaire : THUILLARD Laure

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture et approbation des dernières séances
 - 2)DCM contribution volontaire SDIS 2.50eur/hab
 - 3)DCM Rapport actions entreprises suite observations de la Chambre Régionale des Comptes
 - 4)DCM compétence PLUI Communauté d'agglomération GACG
 - 5)DCM Conserverie proposition SDEG
 - 6)Point sur dossier demande de subvention achat tracteur
 - 7)Financement SICTOM aire de collecte
 - 8) Point sur dossier PETCV éclairage public économie d'énergie
 - 9)Point école
 - 10)Point avancée travaux mairie
 - 11) Compte rendu commission GACG
 - 12)Questions diverses et informations générales
-

1) Lecture et comptes rendus des dernières séances

Les comptes rendus des dernières séances du conseil municipal sont lus et approuvés à l'unanimité.

2) Demande une contribution volontaire complémentaire

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) demande une contribution volontaire complémentaire de 2.50 EUR/habitant en raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement dus à une augmentation de 70 % des interventions en 2016 par rapport à 2006. Beaucoup d'interventions non urgentes sont effectuées ; le SDIS étant souvent le dernier recours.

La demande sera faite chaque année. Le conseil rappelle son attachement à ce service et la conscience de l'importance de ce service de proximité. Le conseil propose une subvention exceptionnelle de 500 EUR précisant ne pas avoir assez de visibilité actuellement pour s'engager sur une somme plus importante. La subvention sera étudiée de nouveau en cours d'année en fonction de la marge budgétaire. La subvention est donc ramenée à 1.25 EUR /habitant. Accord unanime.

3)DCM Rapport actions entreprises suite observations de la Chambre Régionale des Comptes

point reporté à la prochaine séance.

Mme le maire fait part au conseil de sa demande auprès de la Préfecture d'une subvention exceptionnelle aux services de l'État pour les communes en difficulté ; la commune faisant face à des impératifs de travaux liés à la législation, n'ayant aucune marge de manœuvre et devant faire face au fort taux d'endettement.

4) Transfert de la compétence PLUI à la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le président de la communauté d'agglomération, M. Montaugé, s'est déclaré défavorable à ce transfert. Vote du conseil : CONTRE le transfert : 3 voix . POUR le transfert : 2 voix .

Abstentions : 3 voix.

Les documents d'urbanisme de planification restent de la compétence de la commune.

5) SDEG : proposition de travaux pour le terrain de la conserverie.

Le syndicat d'électrification du gers a donné un avis défavorable au permis de construire déposé par l'office HLM ; la capacité électrique étant actuellement insuffisante. La proposition de travaux attendue n'étant toujours pas parvenue, le point est reporté.

6) Demande de subvention pour l'achat d'un tracteur.

Vente du tracteur orange de la commune. Une recherche est en cours pour un tracteur d'occasion climatisé. Mme Biémouret a accordé une somme de 5000 EUR sur la réserve parlementaire.

Une demande a été faite au Département du Gers.

7) Financement SICTOM aire de collecte

Le déplacement des aires de collecte situées place de l'église nécessite d'agrandir les aires existantes. La dalle de l'aire du Parat sera également refaite. Un composteur sera mis à disposition gratuitement par TRIGONE (anciennement SICTOM) qui participe en outre financièrement à l'opération pour l'approvisionnement en béton. Les travaux seront effectués en régie. Une aire sera située près de la salle des fêtes, place de l'école. Le récup verres situé au-dessus de l'école sera déplacé sur cette même zone.

8) Point TEPCV éclairage public et économies d'énergie.

Le SDEG doit faire une étude pour placer des ampoules LED.

Conséquence de la labellisation « Territoire à Energie Positive » de l'agglomération GACDG, un dispositif de conseil aux collectivités pour la maîtrise en économie d'énergie est mis en place par le conseil départemental pour informer le public et les communes sur les problématiques énergétiques (bâtiments, espace public) et les aider dans leurs diagnostics.

Cette nouvelle politique a pour but de fédérer et d'engager tous les acteurs du territoire dans des actions concrètes en faveur de la transition énergétique.

9) Point école.

Une réunion est prévue avec la DASEN (direction académique de l'éducation nationale) , le président de la communauté d'agglomération, les maires des communes concernées par la menace de fermeture d'école, et la mairie de Jegun.

La communauté d'agglomération n'a pas la compétence école mais a la compétence péri-scolaire et sera présente pour faciliter la concertation.

10) Point avancée travaux Mairie

Un point est fait sur l'avancée des travaux. Le mobilier de l'agence postale arrive le 2 mars et le transfert de l'agence et du secrétariat se fera le 6 mars.

Accueil d'un nouveau commerce: un salon de coiffure va ouvrir ses portes dans le bâtiment de l'agence postale. Des travaux d'électricité sont à prévoir; l'installation d'un chauffe-eau. Une chape sera réalisée.

Le mobilier de l'agence postale arrive le 2 mars et le transfert le l'agence sera effectif le

11) Compte rendu des commissions de la communauté d'agglomération

Mme Thuillard rend compte des informations suivantes : des zones d'activités économiques ont été passées en revue : peu de lots restants et plus trop de réserve foncière. 2 entreprises vont s'installer sur Jegun.

Pas de service à la demande pour l'instant.

Mme le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu avec le directeur de l'office de tourisme de GACDG

La commune s'est positionné pour accueillir le chapiteau de CIRCA.

12) Questions diverses et informations générales

Une pétition concernant l'aménagement du jardin de la poste et du devenir de ce lieu est parvenue en mairie. Une rencontre est proposée pour échanger avec les Lavardenais pétitionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 23h00

élibérations prises :

- 1) DCM contribution volontaire SDIS 2.50eur/hab
- 2) DCM compétence PLUI Communauté d'agglomération GACG

Membres présents : **6** Membres votants : **8**